

C.H.S.C.T.

Compte-rendu de la réunion du Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) du 19 septembre 2016

<u>Présents</u> :	- Président du C.H.S.C.T.	M. L. RICHARD
	- Membres du C.H.S.C.T.	M. B. HUBINET, M. S. SCHNEIDER Mme P. ACKERMANN
<u>Excusés</u> :	- Médecin du Travail de Mulhouse :	Dr REMMER
	- Invités :	M. B. BARRE, M. E. MEYER
	- Médecin du Travail de St-Louis :	Dr M. HASCHER
	- Médecin du travail de Colmar :	Dr E. FERSING

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du 30 juin 2016
- Accidents du travail : procédure et fiche description
- Fonctionnement de la santé au travail
- Procédure décès
- Suivi des habilitations
- Divers
- Visite de la résidence

Validation du compte-rendu du 30 juin 2016

Le C.H.S.C.T. valide le compte-rendu du 30 juin 2016.

Accidents du travail : procédure et fiche description.

Le Comité vient d'apporter des modifications sur la fiche existante et met en place une fiche « retour de circonstances ».

Ces documents seront mis sur l'intranet et diffusés à l'ensemble des dirigeants de secteurs.

Nous rappelons l'importance de déclarer les accidents du travail dans les temps.

Fonctionnement de la santé au travail

Le docteur REMMER nous présente l'objectif, les services et l'organisation de la santé au travail.

- L'objectif :
Etre le partenaire privilégié des entreprises en matière de santé au travail, en mettant à disposition une équipe pluridisciplinaire autour du médecin du travail.
- Les services :
Conseiller les employeurs et les salariés pour éviter les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
Conduire les actions de santé au travail dans l'entreprise.
Assurer la surveillance de l'état de santé physique et mental des salariés en fonction des risques.
- L'organisation :
Mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire composée de : 1 médecin spécialiste en santé au travail, 1 médecin référent des risques psychosociaux, 1 infirmier(ère) en santé du travail, 1 assistant(e) de service de santé au travail, 1 psychologue du travail, 1 chargé(e)

1 chargé(e) de prévention en sécurité du travail, toxicologie et ergonomie,
1 documentaliste, 1 assistant(e) de service social.

Sur Mulhouse, les consultations sont à présent effectuées très souvent par une infirmière du travail et non par un médecin. Ses missions restent cependant limitées. Par exemple, elle ne peut pas recevoir les salariés en surveillance médicale renforcée.

Le salarié a toujours la possibilité de rencontrer le médecin s'il le souhaite.

Rappel : le médecin du travail ne peut prescrire un arrêt de travail, rôle du médecin traitant, mais il possède la faculté d'en réduire la durée si le salarié le souhaite.

Procédure décès

Le comité apporte quelques corrections au document présenté : procédure en cas de décès d'un résident au sein de la résidence. Cette fiche sera disponible sur intranet.

Il est important en cas de décès de faire nettoyer la chambre par une société spécialisée.

Suivi des habilitations

Eric Meyer remet au Comité un état des formations réglementaires mis à jour au 9/9/2016.

Le C.H.S.C.T. balaie les formations à venir, prévues et réalisées à savoir :

- SST initiale et recyclage
- Habilitation* BS-BE initiale
- Habilitation* BS-BE recyclage
- Habilitation* BR recyclage
- Amiante encadrant SS4
- Amiante opérateur SS4
- Exercice évacuation incendie
- Manipulation extincteur

Ce tableau sera suivi et mis à jour par Eric MEYER.

Divers

- Brûlures cutanées : le docteur REMMER nous rappelle que le premier geste consiste en un lavage abondant à l'eau.
- Bureaux du Secteur Intervention Sociale : Le Comité rappelle que l'évaluation des risques va avoir lieu et que les salariés pourront y apporter leurs contributions en matière de sécurité.
- L'installation de la caméra à l'accueil du S.I.S. est toujours d'actualité.
- Résidence les Iris : pour décharger l'équipe de la résidence, l'Association vient de recruter une personne en contrat d'engagement de service civique.
- Sortie de Noël : Le C.H.S.C.T. travaille de concert avec le Comité d'entreprise, afin d'organiser notre fête de fin d'année dont le thème sera la prévention routière.

Prochaine réunion le mercredi 14 décembre 2016 à 14 heures

Résidence Le Rhône

73, rue du Rhône – 68300 Mulhouse

03 89 69 74 89

Le Secrétaire
Patricia ACKERMANN

Le Président
Loïc RICHARD

* Habilitations électriques